



Tarifs conformes à la loi ALUR du 24 mars 2014
Tarifs en vigueur à compter du 1 janvier 2019

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC SUR LE PRIX DE VENTE

HONORAIRES D'AGENCE POUR MAISONS / APPARTEMENTS / TERRAINS / GARAGES

Forfait minimum de 5880 € pour les biens dont le prix de vente < 120 000€

Forfait de 4,9% pour les biens dont le prix de vente > 120 000€

Forfait de 4,5% pour les biens dont le prix de vente > 360 000€

Forfait maximum de 30 000 € (Prix de vente > 667 000€)

HONORAIRES D'AGENCE POUR IMMEUBLES ET OU DROITS A USAGE COMMERCIAUX

< 25 000 €		Forfait de 4 000€ TTC
de 25 001 €	à 100 000 €	Forfait de 7 000€ TTC
de 100 001 €	à 300 000 €	8 % TTC
de 300 001 €	à 1 000 000€	6% TTC
> 1 000 000		5% TTC

HONORAIRES D'AGENCE POUR LES LOCATIONS A USAGE D'HABITATION

A la charge de chaque partie (locataire/bailleur)

Frais de visite, constitution de dossier, rédaction de bail et d'acte de caution

Frais de visite 8€ TTC par m2 habitable

Frais d'état des lieux 3€ TTC par m2 habitable

A la charge exclusive du bailleur :

Honoraires de négociation 0,5€ TTC par m2 habitable

LE TOUT DANS LA LIMITE DE 75% D'UN LOYER MENSUEL HORS CHARGES

AVIS DE VALEUR D'UN BIEN IMMOBILIER:

300€ TTC